

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 30 c  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS  
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 SEPTEMBRE

SESSION A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

CANDIDATS CONSERVATEURS.

- M. BERGER, ancien député.
- M. LA BOURDONNAYE, député sortant, secrétaire du Conseil général.
- M. CHEVALIER, membre du Conseil général de Chalonnes-sur-Loire.
- M. LAURENT, père, avocat, ancien bâtonnier.
- M. DE MAILLÉ, député sortant, président du Conseil général.
- M. MERLET, ancien préfet de Maine-et-Loire.
- M. DE SOLAND, député sortant, vice-président du Conseil général.
- M. DE TERVES, député sortant, secrétaire du Conseil général.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 4, au 2<sup>e</sup> étage. Le bureau est ouvert chaque jour de 8 à 10 heures du matin, et de midi à 4 heures.

## RÉUNION DES DÉLÉGUÉS MONARCHISTES

Procès verbal.  
Les délégués monarchistes de tous les départements de France se sont réunis, le soir, à Paris, chez M. Lambert de Croix. La réunion avait pour objet d'examiner les questions relatives à la campagne électorale, aujourd'hui officiellement ouverte, et de mettre en commun l'expérience acquise par les comités électoraux constitués dans presque tous les départements.

Elle a prouvé l'union de tous ceux qui étaient accourus ainsi des quatre coins de la France et qui, au milieu des diversités locales, savent s'entendre pour travailler à la même œuvre.

Elle a donné pour la première fois l'exemple d'un parti qui n'a pas craint d'appeler toute la province à une délibération commune.

Après avoir abordé plusieurs sujets d'une façon à la fois familière et approfondie, la réunion a adopté le programme ci-après :

### AUX ÉLECTEURS.

« Les républicains sont au pouvoir depuis assez longtemps pour que l'heure soit venue de les juger.

« Après la guerre, la France s'était relevée par un grand effort patriotique. Elle avait payé sa rançon, rétabli ses finances, reconstitué son armée, étonnant l'Europe par l'énergie de sa vitalité.

« Aujourd'hui, les emprunts succèdent aux emprunts; les impôts s'aggravent; les communes, suivant l'exemple ou se bécotant les injonctions du pouvoir, s'obèrent sans mesure; l'agriculture et l'industrie sont également frappées; la dette publique s'est accrue comme si nous avions subi une nouvelle invasion.

« Cependant, la France appauvrie voit son budget absorber, chaque année, des sommes plus considérables pour l'entretien d'une administration dont la faveur et la délation ont bouleversé le personnel sans égard aux droits acquis ou aux services rendus. Et, pour que la magistrature fût enveloppée dans ces exécutions arbitraires, on a violé les garanties les plus sacrées de la justice.

« De tous les engagements pris par la République, combien en a-t-elle remplis? Quelles réformes a-t-elle réalisées en faveur des classes laborieuses? Pour les ouvriers, dont elle prétend servir les intérêts mieux que tout autre régime, qu'a-t-elle fait, sauf une enquête sans résultat?

« Une seule promesse a été fidèlement tenue, même pour ceux qui ne l'avaient pas

faite. Une guerre perfide a été entreprise contre la religion; l'image et le nom de Dieu ont été proscrits de l'école et de l'hôpital; les droits des pères de famille ont été méconnus, la liberté civile profondément atteinte.

« Enfin, aussi dédaigneux des leçons du passé que des intérêts du présent, le gouvernement républicain nous a engagés, à quatre mille lieues de nos frontières, dans une guerre sanglante, dispendieuse, stérile, guerre qu'on a commencée sans le savoir, poursuivie sans l'avouer, et terminée par une paix trompeuse dont la première conséquence est l'envoi de nouveaux renforts dans l'Indo-Chine.

« En présence d'un pays dont le patriotisme aurait accepté tous les sacrifices pour assurer sa défense, la Chambre n'a pas su organiser une armée coloniale qui eût épargné à nos jeunes soldats bien des souffrances.

« Il est temps d'en finir avec les incapables et les prodiges.

« Il faut à notre pays un pouvoir stable et fort qui sache :

« Garantir les grands intérêts de la société;

« Ranimer le commerce, dégrever l'agriculture et favoriser l'industrie;

« Donner à tous la vraie liberté, celle qui protège les faibles et prévient l'oppression des minorités;

« Nous rendre la paix religieuse, en respectant toutes les consciences, en assurant à l'Eglise la justice et la liberté qui lui sont dues, en observant avec loyauté l'esprit autant que la lettre du Concordat;

« Former une armée qui, en temps de guerre, fasse concourir tous les Français à la défense de la patrie; qui, en temps de paix, laisse le plus de bras possible au travail national et n'entrave pas le développement des forces intellectuelles de la France;

« Fondre ensemble et consolider par une vigoureuse discipline, en dehors de toute préoccupation politique, les éléments divers de cette armée; faire respecter son uniforme et honorer ses vaillants chefs;

« Suivre à l'extérieur une politique prévoyante qui nous ménage des alliances; nous préserve des aventures et soit le meilleur gage de nos intentions sincèrement pacifiques.

« Un gouvernement supérieur aux partis et servant de contre-poids à leur mobilité pourrait seul nous procurer tous ces biens dont jouissent autour de nous les grands Etats de l'Europe.

« Parmi les diverses formes de la République, en est-il une qui soit capable de nous donner un tel gouvernement? L'expérience n'apprend-elle pas que, si l'on veut des assemblées contrôlant sans administrer, au lieu d'administrer sans contrôler, il est nécessaire que la puissance exécutive ait une base solide et immuable?

« A cette question vitale pour notre avenir, la Chambre qui va être élue n'aura pas à répondre; un article récemment introduit dans la Constitution lui en a retiré le droit.

« Nous avons protesté contre cette interdiction et nos efforts tendront toujours à faire restituer aux mandataires de la nation le droit inaliénable, sous un régime purement électif, de disposer librement de ses destinées.

« Mais, avant tout, il faut songer aux périls de l'heure présente. D'accord avec tous les conservateurs, retenons la France sur la pente de l'anarchie et de la ruine, et remettons-là en des mains loyales, habiles et honnêtes. »

### Chronique générale.

Nous avons aujourd'hui le discours prononcé après boire aux *Vendanges de Bourgogne* par le président du Conseil.

Toute la presse commente ce factum dont la longueur est le moindre défaut.

Le *Voltaire* dit: Tout le discours de M. Brisson, si conciliant qu'il soit, se trouve être un programme des républicains de pro-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## Une Victime de Saint-Just

(Épisode de la Terreur)  
PAR M. GASTON DE CINTRÉ

### VI

LA RECONNAISSANCE D'UN GRAND CŒUR (Suite)

Suzanne était trop accablée pour écouter le langage du docteur, ou plutôt la protestation d'une conscience indignée qui, ne pouvant empêcher les scandales de quelques ambitieux hypocrites, cherchait du moins à atteindre la pointe de l'ironie ces soi-disant régénérateurs de la société. Une pensée plus sérieuse la préoccupait.

— Mais mon mari, mon cher Joseph, que va-t-il devenir maintenant?... Vous ne parlez pas, docteur? Oh! je vous en supplie, ne m'abandonnez pas.

— Que voulez-vous que je fasse, comtesse, je vous le demande? Vous avez tenté une démarche, et elle a échoué... Je l'avais essayée avant vous, sans plus de succès: Que nous reste-

— La mort! murmura M<sup>me</sup> de Fergenne d'une

voix lente et sépulcrale.  
Gervais ne répondit rien.

— Oh! non; cela ne se peut pas, reprit aussitôt la comtesse avec exaltation. Le laisser mourir et lui survivre... jamais! Dussé-je me sacrifier à sa place... Mais quoi? que dis-je?... Une idée subite me vient.

Et, à travers ses larmes, étincelait de nouveau l'arc-en-ciel de l'espérance.

Le docteur ne put s'empêcher de soupirer; mais Suzanne qui, à la perspective de la délivrance de son époux, oubliait toutes ses tribulations, ne s'en aperçut point.

— Il y a encore un moyen, mon ami, continuait-elle avec transport; moyen difficile, mais possible, si vous voulez bien me seconder.

— Ma vie appartient au comte comme à vous, madame, répondit Lucien avec conviction. Voyons ce moyen?

— C'est de faire évader mon mari.

Le docteur bondit sur sa chaise et regarda la comtesse d'un air stupéfait.

— C'est tout ce que vous avez à nous proposer? répliqua-t-il profondément déçu.

— Eh bien! ce moyen ne vous semble-t-il pas excellent?

— C'est un expédient bon à employer dans les romans; mais qui, en l'an II de la République une et indivisible, me paraît tout à fait impraticable.

— Vous avez donc pris à tâche de me détourner de tous les projets qui peuvent sauver Joseph?

— Non, madame; je veux seulement vous prévenir des difficultés qui les entraveraient, afin que vous soyez préparée aux déceptions en cas d'échec.

— Mais pour réussir, cette fois que faut-il? Gagner coûte que coûte un géolier et procurer un déguisement au comte pour le rendre méconnaissable: le voilà libre! Rien de plus faisable...

— En théorie, soit; mais en pratique et loin des rêves de votre imagination, dans l'état actuel des choses, avec les obstacles existants et, en présence des milliers d'espions qui parcourent Paris en tout sens, une évasion est radicalement impossible. Je m'étonne même qu'une telle résolution ait pu vous venir.

— Pourtant, docteur, si vous vouliez, vous pourriez tout.

— Moi, madame! Comment?...

— Vous connaissez le directeur de Saint-Lazare; il vous a laissé déjà pénétrer jusqu'à mon mari... Peut-être que grâce à lui...

— Émouvoir ce gardien?... Autant vaudrait vouloir toucher Robespierre! C'est le pendant exact du savaïer Simon, le tyran du roi et de la reine et le bourreau de leur jeune fils, l'infortuné dauphin.

— Cependant, en lui achetant le comte son pesant d'or!...

— Le corrompre!... C'est un enragé républicain, dans le sens le plus mauvais du mot: il est barbare autant par goût que par habitude.

La comtesse n'insista pas; la tête cachée dans ses deux mains, elle sanglotait à fendre le cœur. Au milieu de ce déchirement suprême, Gervais l'entendit pourtant, se parlant à elle-même, s'écrier avec désespoir:

— O mon Joseph! j'avais juré de te sauver; tes ennemis sont plus forts, plus puissants que moi: pardonne-moi, si je dois manquer à mon serment!...

Ému de pitié, le docteur se repentait presque d'avoir détruit l'espoir suprême de M<sup>me</sup> de Fergenne; l'espoir, cette consolation des affligés à laquelle ils s'attachent avec une ardeur pareille à celle du malheureux naufragé se cramponnant à sa dernière planche de salut.

Il ne voulut point se laisser vaincre en courage par une femme, et reprit après un silence de quelques secondes:

— Je vous ai, madame, franchement exprimé mon opinion sur la ressource dont vous vouliez faire usage pour sauver M. de Fergenne; je vous le répète, votre projet est insensé; ne croyez pas pourtant que je cherche pour cela à l'entraver. Je tiens, au contraire, à vous aider de tout mon pouvoir.

— Ah! merci, mon ami; je n'en attendais pas



grès et de gouvernement de tous ceux qui veulent avancer dans la voie des améliorations politiques et des réformes économiques sans recul ni défaillances.

La Justice : La politique exposée dans le discours de M. Brisson peut se résumer en cette simple formule : point de réformes, une guerre lointaine.

Le programme de M. Ferry est radical auprès de celui de M. Brisson.

Le Soleil : Le discours de M. Brisson contient des menaces pour les monarchistes, l'énumération des bienfaits de la République, mais aucune promesse sérieuse de réformes. M. Brisson a fait un pas vers l'opportunisme pendant que M. Ferry en a fait un vers le radicalisme.

Le Journal des Débats : C'est un discours grave, élevé, où la théorie tient plus de place que la pratique et à la confection duquel le penseur eut plus de part que l'homme d'action.

#### LA RÉPONSE DE L'ONCLE AU NEVEU

M. Jules Ferry n'a pas craint de dire à la tribune de la Chambre, à la fin de la session, et de répéter dans ses discours plus récents de Lyon et de Bordeaux que le vote du 30 mars qui l'a renversé du pouvoir avait été émis dans une heure d'affolement.

Il appartenait au président de la Chambre de faire justice de cette assertion plus que hasardeuse. M. Floquet l'a compris ; aussi dans le discours qu'il vient de prononcer à Perpignan s'est-il étudié à rétablir la vérité des faits, sciemment altérée par l'ancien président du conseil dans un intérêt de coterie.

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs la réponse de l'oncle au neveu :

« Qu'est-il arrivé le 30 mars ? On a dit, on répète que ce fut une heure d'affolement. Ce fut la lueur même de la raison. Bien des signes l'avaient déjà annoncé : le chiffre décroissant des majorités favorables à mesure que les expéditions s'éloignaient du but primitif et des solutions prévues. Dans la séance du 28, sur la résignation du cabinet, on a voté les crédits exigés par la situation militaire, mais d'où l'absence de confiance était nettement signalée par les orateurs autorisés.

« S'il y a eu affolement, de quel côté, sinon du côté du ministère qui, après avoir déclaré le 28 que la sécurité était complète, qu'on n'avait besoin ni d'un homme, ni d'un écu de plus, tout d'un coup, le 30 mars, réclame dix mille hommes et deux cents millions ? On prit la résolution d'en finir avec une administration dont l'imprévoyance avait fait tant de mal ; elle ne fut pas exclusive aux membres de l'opposition ; elle fut reconnue nécessaire par tous les patriotes, et ceux-là mêmes qui restèrent le plus honorablement fidèles au ministère, vaincus par l'évidence, ne nous demandèrent, dans les pourparlers qui précédèrent la séance, que de couvrir par une retraite volontaire une séparation inévitable. »

Voilà un langage honnête, sincère, contre lequel les mensonges intéressés de la coterie opportuniste et de son chef ne sauraient prévaloir.

Nous félicitons M. Floquet d'avoir su trouver l'occasion de le faire entendre au pays, à la veille des élections générales.

Le gouvernement, paraît-il, songerait à convoquer la Chambre nouvelle en session extraordinaire pour une époque qui ne dépasserait pas le 10 novembre.

Cette session serait presque entièrement consacrée à la vérification des pouvoirs des élus des 4 et 18 octobre.

Du 15 au 20 décembre, le Sénat et la Chambre se réuniraient en Congrès à Versailles, pour procéder à l'élection du Président de la République.

La semaine dernière, 250 sous-officiers et soldats sont partis pour former les cadres d'un troisième régiment tonkinois. Ce n'est, on le voit, que dans une proportion très-restreinte que l'on peut utiliser sans danger les services de l'élément indigène.

Une lettre du Tonkin signale aujourd'hui un fait dont l'importance n'échappera à personne, au moment où la paix européenne semble à la veille d'être troublée : il y a actuellement au Tonkin plus de 150 officiers hors cadre, dont la place est indiquée dans notre mobilisation continentale, et dont la situation dans notre corps expéditionnaire n'est pas réglementaire.

A la grande douleur des opportunistes, qui ne dissimulent pas leur sentiment, M. Allain-Targé vient d'ordonner une permutation entre M. de Selve, préfet de Nancy, et M. Schnerb, préfet de Bordeaux.

Il est juste de reconnaître que le départ de ce dernier est une satisfaction accordée aux radicaux de la Gironde, et qu'ils sont aussi enchantés que les autres sont furibonds.

M. le comte de Paris a passé la journée de mardi au château de Rumigny, résidence d'été de M<sup>me</sup> la vicomtesse de Butler, dame d'honneur de M<sup>me</sup> la comtesse de Paris. Il était accompagné par M. le vicomte de Bondy.

Il a été reçu à son arrivée à la gare d'Amiens par le baron de l'Épine, membre du conseil général de la Somme, et par le général Montaudon, ancien commandant en chef du 2<sup>e</sup> corps d'armée.

M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse de Chartres doivent partir pour Copenhague samedi soir. Ils y arriveront lundi matin.

Et les fiançailles de la princesse Marie avec le prince Waldemar seront célébrées le surlendemain, mercredi 16 septembre, au château de Fredensborg.

La cérémonie sera honorée de la présence de S. M. le Czar, de S. M. l'Impératrice de

Russie, de toute la famille royale de Danemark et du prince de Galles, qui est attendu lundi 14 à Copenhague.

Les nouvelles de l'Annam sont mauvaises. Thuyet parcourt le pays avec le jeune roi et soulève les provinces contre nous ; il entretient à Hué même une certaine agitation par l'intermédiaire d'agents qui nous trahissent, tout en protestant au général de Courcy de leur dévouement à notre cause. L'administration est complètement troublée, et ce n'est malheureusement pas là une question que les troupes pourraient trancher.

M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, a envoyé au préfet du Rhône des instructions lui enjoignant de prendre des mesures énergiques pour réprimer toute nouvelle tentative de désordre des anarchistes lyonnais, au cas où il viendrait à s'en produire encore.

#### RÉVOLTE A BORD DE LA « FRANCE »

De très-graves désordres se sont produits à bord de la France, revenant d'Haï-Phong. Ce navire transportait des soldats malades et blessés du Tonkin.

Trois jours avant son arrivée à Alger, une discussion s'éleva à bord entre les soldats et les matelots. Le commandant donna tort aux matelots.

Ceux-ci, furieux de cette décision, résolurent de se venger. Ils coupèrent les amarres de l'ancre et des canots de sauvetage, jetèrent à la mer la pompe à incendie et de nombreux objets.

Un matelot fut trouvé et arrêté au moment où, la hache en mains, il sapait le plancher de la cale pour faire sombrer le navire. Il a été mis aux fers et confié, à l'arrivée du navire à Alger, à l'autorité judiciaire.

Onze malades sont morts, pendant la traversée, des suites de leurs blessures ou de la maladie.

#### Le conflit hispano-allemand

Madrid, 10 septembre. Les cercles autorisés du monde officiel assurent que l'Espagne n'admettra l'arbitrage d'aucune puissance.

Les manifestations anti-allemandes continuent sur tout le territoire de la Péninsule, malgré la sévérité du gouvernement espagnol qui a destitué plusieurs alcaldes.

On continue les armements et la mise en état de défense des côtes.

Quoique les dernières nouvelles marquent une détente dans la situation entre l'Espagne et l'Allemagne, les cercles militaires de Berlin paraissent toujours craindre quelques complications de nature à rendre un conflit inévitable.

meins de votre générosité. Vite, que faut-il faire ?

— Être calme d'abord, demeurer près de votre enfant et me laisser agir.

— Vous nourrissez donc encore quelque espérance ?

— L'espérance que l'on ne fonde que sur une chance est bien faible : il n'importe ! s'il vous est agréable que cette chance soit courue, je m'en chargerai. Vous pouvez vous retirer de la scène ; mon rôle commence.

— Oh ! sublime ami ! s'exclama la comtesse attendrie, en lui pressant les mains avec effusion ; au milieu de ma douleur, vous seul me soutenez, me ranimez, me consolez. Vous modérez mon zèle quelquefois trop ardent ; vous me remettez sur la voie quand je vais m'égarer, vous raffermissez mon courage quand il est ébranlé... Quelle reconnaissance ne vous dois-je pas ?

— Vous, madame, répondit Lucien simplement, vous ne me devez rien ; c'est moi qui dois tout au noble comte de Fergenne.

Comme il se disposait à sortir :

— Encore un moment, femme à la généreuse mémoire, reprit Suzanne avec un accent de supplication irrésistible. Avant de me quitter, dites-moi, je vous en conjure, quel est l'autout que vous entrevoyez dans votre jeu, et si vous croyez qu'il pourra bientôt aboutir. Que pendant votre absence je puisse avoir quelques idées riantes, vous suivre du regard et m'associer par la pensée à votre réussite, revoir déjà mon mari heureux et libre dans mes bras !

— Mieux vaudrait peut-être me taire et ne pas fatiguer votre cerveau à évoquer un tableau qui émerge à peine de l'ombre ; mais enfin, je me mets à votre place et comprends votre anxiété.

Voici donc, madame, ce que je compte entreprendre :

« Vous vous souvenez de mon domestique Colin, l'espèce de malotru dont vous n'êtes guère à vous louer lors de la visite que vous me rendîtes hier. Son frère, qui, au commencement de la Révolution, a adopté, selon la mode actuelle, le nom antique de Brutus, est un farouche patriote, anti-chrétien, anti-aristocratique, anti-royaliste, ennemi juré en un mot de tout ce qui ne sent pas le régime nouveau ; cruel sans méchanceté et cynique sans passions ; ayant, je crois, conservé au fond du cœur un reste de droiture et de générosité que son républicanisme n'a pu entièrement étouffer.

« C'est un enfant de la nature que la civilisation n'a pas encore arraché à la matière, et qui a suivi de bonne heure et sans résistance la pente où l'entraînaient ses mauvais instincts ; différant en cela des chefs de la République que la civilisation a formés et que la corruption a abrutis.

« Quoi qu'il en soit, c'est de lui que dépendra l'issue de notre projet. Trois circonstances concourent fort à propos à nous le rendre favorable. Je l'arrachai, il y a deux ans, à la mort ; et il me jura, dès ce jour, un dévouement absolu : je vais être à même de l'éprouver aujourd'hui.

« Ensuite il aime passionnément la fille du géolier de Saint-Lazare, une honnête et douce enfant que son ivrogne de père injurie, rudoie et bat sous le prétexte le plus futile. Il l'empêche même d'épouser Brutus qui, dit-il, n'est qu'un va-nu-pieds, tandis qu'il est, lui, directeur de la maison de Saint-Lazare. C'est inconcevable ce que tous ces démocrates-là chérissent les honneurs ! Ils n'ont chassé les tyrans que pour se mettre à leur place et faire pis qu'eux. Pour en revenir à

notre gardien, ce n'est en réalité qu'un brutal égoïste qui ne songe nullement au bonheur de son enfant, mais avant tout à ses propres aises. Toutefois, il voit d'assez bon œil Brutus à cause de son civisme, ou, pour mieux dire, de la folle exagération de ses principes.

« Enfin, et ceci est particulièrement heureux pour nos visées, Brutus, tout en se montrant partisan de l'égalité sans aucune distinction, a un faible très-prononcé pour l'argent, et il se résignerait volontiers à devenir riche. Il faudra donc que je le décide à enivrer ce soir son grossier futur beau-père, pour qu'il profite du moment où les fumées du vin l'empêcheront d'y voir goutte pour faire évader notre cher prisonnier. Tel est, madame, le coup de dés que je vais risquer. Réussira-t-il ? — Voilà la question !

— Il réussira, docteur, une voix secrète me l'affirme, répondit la comtesse pénétrée d'enthousiasme pour le chevaleresque ami qu'elle avait un instant méconnu. Oh ! merci encore une fois au nom de mon mari, de mon fils, de moi surtout... et que Dieu vous conduise !

— Vous me remerciez, madame, si le succès couronne ma tentative ; jusque-là, je compterais n'avoir rien fait... Maintenant, s'il vous plaît, à quel prix puis-je acheter le concours de Brutus, si tant est que je parviens à le décider à agir en notre faveur, et si la proposition de tirer hors de péril un aristocrate ne lui répugne pas trop ?

— Donnez la somme qu'il fixera lui-même : toute ma fortune, s'il l'exige, pourvu que Joseph soit mis en sûreté.

— Mais l'avenir, madame...

— Il n'en est plus pour moi sans mon mari : et je

Le Standard a reçu de Madrid la dépêche suivante :

« Les Cercles officiels annoncent que le gouvernement prépare la réponse à la note allemande ; cette réponse sera conçue en des termes conciliants ; elle affirmera résolument les droits de l'Espagne sur les îles Carolines ; elle exprimera l'extrême répugnance de l'opinion publique pour un arbitrage ; néanmoins elle ne rejettera pas absolument les propositions allemandes. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 septembre. Encore une bonne journée ! La hausse fait de nouveaux progrès : le 3 0/0 est à 81.75, l'amortissable à 83.17 1/2, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.50.

La Banque de France cote 4.990. Le Crédit Foncier de France est demandé à 1.325. Son revenu de 60 fr., ses bénéfices, l'importance de ses réserves, l'activité de ses opérations, tout justifie des cours plus élevés ; il en est de même pour les obligations qui sont encore très-éloignées du taux de remboursement, surtout les obligations Communales 1880 et les Foncières 1885. Ces titres offrent toutes facilités aux capitalistes d'épargne pour effectuer les versements.

La Banque d'Escompte aura un très-bon exercice. Les demandes sur ce titre sont très-suivies.

Bon courant d'affaires sur la Société Générale. Son bilan au 31 août donne pour les comptes de chèques et de dépôts l'énorme chiffre de 261 millions. C'est dire que la Société Générale jouit d'un crédit illimité.

L'action Panama est très-faible à 433.50. L'action des Chemins de fer Méridionaux Italiens est bien tenue.

Des demandes nombreuses qui enlèvent les obligations des Chemins de fer Portugais permettent de compter sur une hausse à bref délai.

Les actions des Chemins de fer français ont un marché un peu plus animé. On cote : Nord à 1.595, Orléans à 1.340, Est à 797.50, Ouest à 862.50.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

L'administration municipale de Saumur est en train de faire élever sur la place du Champ-de-Foire une vaste tente pour le banquet qui aura lieu dimanche à la suite du concours agricole.

La salle pourra contenir de 350 à 400 convives, à 5 fr. par tête.

On boira, on mangera, on pérorera et on applaudira. La politique, dit-on, sera scrupuleusement bannie ; on ne s'occupera que de l'agriculture et des moyens d'améliorer son sort. Les orateurs ne voudront pas être accusés de profiter de cette circonstance pour faire du racolage électoral.

Attendons !

Le ministre de l'intérieur a renoncé définitivement à poser sa candidature dans l'Ariège.

Il paraît, dit la Gazette de France, que M. Allain-Targé n'avait consenti à se laisser porter dans ce département que pour faciliter la mise en pratique de la fameuse théorie de la concentration des forces républicaines. Mais elle n'a pas été envisagée sous ce jour, et dans une récente réunion des délégués

sacrifierais sa vie à un misérable détail d'argent ! Qu'importe la pauvreté, si l'on est réuni à celui qu'on aime ! Aussitôt M. de Fergenne survint, nous passerons en Angleterre ; je suis jeune et robuste, point oublié les leçons du pensionnat ; j'imagine les autres émigrés, et mon travail vaudra pour subvenir à notre existence. Je suis forte, docteur, et sachez bien que je le serai doublement quand je travaillerai pour notre époux et pour notre Arthur.

— Noble cœur ! pensa Gervais, ému malgré lui, en entendant ces douces illusions de l'amour.

Puis il ajouta tout haut :

— Il ne me reste plus, madame, qu'à prendre congé de vous et à vous recommander le plus parfait silence. Je reviendrai dans quelques heures, vous apprendrez si les vents nous sont propices, alors nous aurons à régler plusieurs autres dispositions selon ce que le sort déterminera.

— Que le ciel, ami, récompense votre superbe conduite ! lui dit la comtesse pendant qu'il se retirait.

— Qu'il protège aussi tout ma légitime ambition ! répondit à part soi l'incrédule docteur, tandis qu'il se dirigeait rapidement vers son gîte de la rue de la Pépinière. (A suivre.)

Une vieille définition toujours excellente : Un athée est un enfant qui se fatigue à se persuader qu'il n'a pas de père.



...ains de ce département, la candidature du ministre de l'intérieur a été écartée... prétexte qu'étant candidat à la fois... Seine et dans la Maine-et-Loire, M. Targé opérerait pour le premier de ces départements.

...une nouvelle qui n'est guère encouragée pour ses partisans. Pourquoi donc... Targé s'est-il laissé porter sur la... Maine-et-Loire ?  
...projet d'opter pour la Seine prouve... convaincu, comme tous en Maine-et-Loire, qu'il sera battu au scrutin du 4 octobre.

**ENCORE UN MENSONGE !**

La Petite France vient de commettre une... malhonnêtetés habituelles. Elle s'occupe de la discussion qui a eu lieu au Conseil général de Maine-et-Loire, sur la mise à l'enquête immédiate du chemin de fer de Baugé à Noyant, prolongement de la ligne d'Angers à Baugé. Cette mise à l'enquête a été votée par 13 voix contre 13, après une discussion dans laquelle on a produit des arguments qui se valent de part et d'autre.

MM. Varailhon et Benoist étaient pour l'enquête; la Petite France prend parti pour le contraire naturellement, et elle dit: « Heureusement que la manœuvre a échoué, et ce n'est pas sans peine que MM. Varailhon et Benoist entre autres sont parvenus à enlever le vote. Nos concitoyens sauront faire bonne justice de ces conseillers généraux qui prennent en main soi-disant les intérêts du département, et parmi lesquels on en compte quatre qui se représentent aux suffrages des électeurs le 4 octobre, MM. de Maillé, de Soland, de Terves et de la Bourdonnaye. »

La Petite France a menti. MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, ont voté avec MM. Benoist et Varailhon, pour la mise à l'enquête du chemin de fer de Baugé à Noyant. Le procès-verbal de la séance du 24 août en fait foi.

Le mensonge de la Petite France est une grossière manœuvre électorale, dont il sera tenu compte.

Cela peut aller avec le fameux entrefilet: « L'instruction primaire et M. de Soland », dont la fausseté a été également reconnue, et que certain journal reproducteur s'est bien gardé de rectifier.

M. Arthur Janvier de la Motte, candidat du comité central (?) républicain, n'est pas seulement propriétaire à Drain, comme les démocrates du comité l'ont fastueusement qualifié sur la liste; il est aussi juge au tribunal civil de Bar-sur-Aube.

La fonction de juge n'est pas compatible avec le mandat de député; c'est évident. M. Arthur Janvier de la Motte a-t-il envoyé sa démission à M. le garde des sceaux, comme l'exige, au moins, la vertu démocratique? Car il n'est pas vertueux de vouloir

tout à la fois se faire élire député par le peuple, et conserver sa place pour le cas où l'élection ferait défaut. Cela n'est pas du dévouement démocratique; c'est de la spéculation, où la dignité du magistrat n'est pas moins compromise que l'indépendance du candidat.

M<sup>me</sup> de Courcy et son fils, dit le Gaulois, partiront dimanche pour le Tonkin, où ils iront rejoindre le général de Courcy.

Le fils de Courcy vient de sortir de Saint-Cyr dans la cavalerie et sera nommé, ces jours-ci, sous-lieutenant. Il devait commencer ses cours à Saumur le 4<sup>o</sup> octobre prochain; mais son père a obtenu de l'avoir dans son état-major et de lui faire faire son année d'École spéciale de cavalerie à son retour du Tonkin.

D'un autre côté, la France militaire se dit « en mesure de démentir le racontar du Gaulois relativement au fils du général de Courcy. La nouvelle est inexacte, et serait une violation des règlements. »

**Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.**

Vingt-quatrième séance du 10 septembre 1885.

Revolver 1873, à 30 mètres.  
Tireurs..... 6  
Balles tirées..... 36  
Balles mises..... 28  
Nombre de points..... 45  
Résultat: 77.77 p. 0/0.

Prix, une épingle-insigne en vermeil: M. de Guibert, lieutenant à la 5<sup>e</sup> compagnie de remonte.

Fusil Gras, à 200 mètres.  
Tireurs..... 24  
Balles tirées..... 126  
Balles mises..... 92  
Nombre de points..... 129  
Résultat: 73.04 p. 0/0.

1<sup>er</sup> prix, une médaille bronze, avec diplôme: M. Boutin, soldat de réserve au 66<sup>e</sup> de ligne.

2<sup>e</sup> prix, une épingle-insigne en vermeil: M. Cottanceau, caporal au 70<sup>e</sup> territorial d'infanterie.

La séance du dimanche 13 septembre 1885 est à rayer du tableau de service.

25<sup>e</sup> séance, le jeudi 17 septembre 1885, à 9 heures du matin, au Stand de l'Ecole de cavalerie, fusil Gras, à 200 mètres.

Il résulte des renseignements recueillis à ce jour qu'un certain nombre de prix, dans un bon classement, seraient attribués aux membres de la Société ayant pris part au 2<sup>e</sup> Concours national de Tir de Vincennes. Le résultat définitif sera publié aussitôt que le palmarès officiel aura été envoyé au Président.

Le Capitaine-Président,  
G. DOUSSAIN.

L'Univers a reçu de Lyon la dépêche suivante, en date du 9 août:

« Hier, fête magnifique dans la ville de Lyon.

» La bénédiction du Saint-Sacrement a été donnée du haut de Fourvière à la ville par M<sup>r</sup> Freppel.

» Une population immense se tenait recueillie sur la colline et dans la ville. »

**LES ÉTALONS APPROUVÉS.**

Nul Français n'est censé ignorer la loi, — ce principe de jurisprudence, excellent en lui-même, n'en cause pas moins de fréquents mécomptes, notamment dans les campagnes où la publicité donnée aux actes législatifs et administratifs est nécessairement moins grande que dans les villes. C'est pourquoi nous nous efforçons de commenter pratiquement toutes les mesures qui touchent aux intérêts agricoles.

Nous appelons donc tout spécialement l'attention des cultivateurs et propriétaires, qui s'adonnent à l'élevage des chevaux, sur les dispositions de la nouvelle loi pour l'exécution de laquelle des instructions viennent d'être transmises aux préfets par le ministre de l'agriculture.

Il est absolument interdit, dans le but de préserver l'espèce chevaline de la propagation de certaines maladies, d'employer à la reproduction des étalons qui ne soient pas munis d'un certificat constatant qu'ils ne sont atteints ni de cornage ni de fluxion périodique des yeux.

L'existence de ce certificat devra être confirmée par une marque au feu placée sous la crinière de l'animal.

Pour constater l'état des chevaux en faveur desquels ce certificat sera demandé, des commissions vont être instituées, par le ministre de l'agriculture, dans chaque département.

La réunion de ces commissions aura lieu à des époques déterminées, qui seront portées en temps utile à la connaissance des intéressés.

Les propriétaires d'étalons devront, d'ailleurs, présenter tous les ans leurs chevaux à l'examen des commissaires, le certificat délivré ne pouvant évidemment avoir une valeur de plus longue durée.

Nous ajouterons, enfin, que tous les agents et officiers de police judiciaire, ainsi que tous les agents des haras, ont qualité pour dresser procès-verbal des contraventions aux mesures prescrites par la loi que nous analysons.

Quant à la sanction qui lui est donnée, elle consiste en amendes assez importantes.

En effet, le propriétaire d'un étalon qui sera livré à la monte sans se trouver dans les conditions requises est passible d'une amende de 50 à 500 fr.

D'autre part, le propriétaire de toute jument qui aura employé un étalon non approuvé encourra une pénalité de 16 à 30 francs.

En cas de récidive, ces amendes seront doublées.

Il s'agit, d'ailleurs, d'une loi de protection générale que ceux qu'elle concerne ont le plus grand intérêt à observer strictement.

**JEU D'INSTRUCTION**

- N<sup>o</sup> 1..... Boileau.
- N<sup>o</sup> 2..... Le chevalier d'Assas.
- N<sup>o</sup> 3..... Arnault.
- N<sup>o</sup> 4..... Perrault.
- N<sup>o</sup> 5..... Voltaire.

Les n<sup>os</sup> 1, 2, 4 et 5 ont été trouvés par une Fleurette des bords de la Loire, et tous les numéros par M. Népomucène Grindorge et M. P. P.

M. Raclon a répondu aux n<sup>os</sup> 1, 2 et 4.

— De quels auteurs sont les pensées qui suivent?

1. .... Aux âmes bien nées  
La valeur n'attend point le nombre des années.
2. Les B..., les F... voltigeaient sur son bec.
3. Comme je ne sais d'où je viens, aussi je ne sais où je vas.
4. Courbe la tête, fier Sicambre.
5. Cy git ma femme. Ah! qu'elle est bien  
Pour son repos et pour le mien!
6. Diseur de bons mots, mauvais caractère.

**AVIS AUX CHASSEURS. — Repas chauds instantanés.**

— La maison Georges Douesnel, ÉPICERIE CENTRALE, à Saumur, vient de recevoir un assortiment de conserves de Civet de lièvre, — Perdrix aux choux, — Bœuf à la mode, — Tête de veau tortue, — Poule sauté aux champignons, — Saucisses fraîches, — Tripes à la mode de Caen. — A chaque boîte est adaptée une lampe garnie d'esprit de vin avec mèche, ce qui permet de chauffer en quelques minutes, n'importe où on se trouve — et sans le secours d'aucun ustensile — l'aliment qu'elle renferme.

**IL A ÉTÉ PERDU, sur la route de Loudun, un PETIT CHIEN** boule terrier, poil ras, noir zébré de brun, museau noir, répondant au nom de « Frisk ». Avertir au bureau du journal. Récompense.

**APPEL AUX POÈTES**

Le trente-cinquième concours poétique ouvert en France le 15 août 1885, sera clos le 4<sup>e</sup> décembre 1885. Vingt médailles, or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

**INJECTION BROU**

ZINCO SATURNINE 40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix: 5 fr. le flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>o</sup>, 107, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 12.

**A VENDRE**

Sur saisie immobilière, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le SAMEDI 17 octobre 1885, à midi, au Palais de Justice de cette ville,

**LA PROPRIÉTÉ**

**DE Saint-Maur**

Située commune du Thoureil, canton de Gennes, arrondissement de Saumur,

- Comprenant: 1<sup>o</sup> L'ancienne ABBAYE DE SAINT-MAUR, composée de très-vastes bâtiments;
- 2<sup>o</sup> Le CORPS DE FERME, au midi de l'abbaye;
- 3<sup>o</sup> La ferme du PRIEURÉ;

- 4<sup>o</sup> La ferme de GATE-BOURSE;
- 5<sup>o</sup> La ferme de BEAULIEU;
- 6<sup>o</sup> Et plusieurs grandes Pièces de Terres, Vignes et Bois.

Cette Propriété, située sur le bord de la Loire, à 6 kilomètres de Gennes, à 8 kilomètres de la gare des Rosiers, à 1 kilomètre de la gare de la Métré, sera mise en vente en neuf lots, qui pourront être réunis.

**DÉSIGNATION**

- 1<sup>er</sup> Lot. L'ancienne ABBAYE DE SAINT-MAUR, consistant en bâtiments du Couvent, servitudes, petit et grand jardin, d'une contenance totale de 3 hectares 26 ares 10 centiares. Mise à prix, quinze mille francs, ci..... 15.000
- 2<sup>e</sup> Lot. Le CORPS DE FERME, au midi du Couvent, grandes pièces de terre, bois et landes, le tout d'une contenance totale de 17 hectares 41 ares 80 centiares. Mise à prix, trente-cinq mille francs, ci..... 35.000
- 3<sup>e</sup> Lot. Le PRIEURÉ, comprenant A reporter... 50.000

Report... 50.000  
les bâtiments de l'Ancien-Prieuré, cour et pressoir, écuries et servitudes, terres, vignes, bois, broussailles, d'une contenance totale de 31 hectares 99 ares 98 centiares. Mise à prix, soixante mille francs, ci..... 60.000

4<sup>e</sup> Lot. Un ensemble comprenant, en terres et bois, une contenance totale de 8 hectares 63 ares 70 centiares. Mise à prix, neuf mille francs, ci..... 9.000

5<sup>e</sup> Lot. La ferme de GATE-BOURSE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes et bois et pacages, d'une contenance totale de 35 hectares 27 ares, formant un ensemble traversé par le chemin de Gâté-Bourse. Mise à prix, quarante mille francs, ci..... 40.000

6<sup>e</sup> Lot. Un ensemble en terres et vignes, appelé la BUTTE-DU-MOULIN, d'une contenance totale de 10 hectares 36 ares 70 centiares. A reporter... 159.000

Report... 159.000  
Mise à prix, dix-huit mille francs, ci..... 18.000

7<sup>e</sup> Lot. La ferme de BEAULIEU et dépendances, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, bois, landes et pâturages, d'une contenance totale de 31 hectares 74 ares 70 centiares. Mise à prix, vingt-six mille francs, ci..... 26.000

8<sup>e</sup> Lot. La moitié à prendre au levant, en divisant du nord au midi, de l'ILE SAINT-MAUR, d'une contenance d'environ 5 hectares 56 ares 50 centiares. Mise à prix, douze mille francs, ci..... 12.000

9<sup>e</sup> Lot. La moitié ou le surplus au couchant de l'ILE SAINT-MAUR, d'une contenance de 5 hectares 56 ares 50 centiares. Mise à prix, douze mille francs, ci..... 12.000

Total des mises à prix, deux cent vingt-sept mille francs, ci..... 227.000

S'adresser, pour les renseignements:

- 1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, poursuivant la vente;
- 2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DENIAU, notaire à Allonnes.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean ou Noël 1886

**UNE VASTE MAISON**

Place Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 18, Avec cour, servitudes et deux très-grandes caves à l'abri des inondations. Feraient un très-beau magasin. Transformations au gré du preneur. S'adresser à la Ville de Paris.

**AVIS**

DUPAYS-REMOND, ferblantier-lampiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29. On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensions, couverts de métal, seaux hygiéniques, etc., etc. (642)



Etudes de M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,  
Et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

# VENTE

Aux enchères publiques,

DE LA

# FERME

Du Redouet

ET DE SES DÉPENDANCES

Comprenant :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation  
morceaux de Terre, Vignes et Prés,

Immeubles situés commune d'Allonnes, dépendant de la faillite de M. Emile RAIMBAULT, ancien marchand de rouenneries à Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 27 septembre 1885, à une heure, en la mairie d'Allonnes, par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le treize août mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré,

Aux requêtes, poursuites et diligences de M. Louis Bonneau, expert comptable, demeurant à Saumur, rue d'Alsace,

Agissant en qualité de syndic définitif de la faillite de M. Emile Raimbault, ancien marchand de rouenneries à Saumur, à ce autorisé par M. le juge-commissaire de ladite faillite,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, numéro 11,

Le dimanche vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure, en la mairie d'Allonnes, et par le ministère de M<sup>e</sup> Pinault, notaire à Saumur, commis à cet effet, par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de la nue-propriété des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la faillite de M. Emile Raimbault, ancien marchand de rouenneries à Saumur, sur les mises à prix ci-après.

## DÉSIGNATION ET MISES A PRIX

Commune d'Allonnes.

1<sup>er</sup> Lot.

Article 1<sup>er</sup>. — Les bâtiments d'habitation et d'exploitation de la Ferme du Redouet, sise près le bourg d'Allonnes, lesdits bâtiments comprenant : trois chambres dont une froide, deux cuisines, deux celliers, un pressoir sous hangar, quatre toits à porcs. Autour des bâtiments, jardins et ouches. Le tout d'une contenance de un hectare quarante-un ares quarante centiares, portés au cadastre sous les n<sup>os</sup> 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 747, 748, 749, 750 de la section I, joignant au nord et au couchant le chemin, au midi M. Derussé et autres, au levant MM. Samson, Plassais et Derussé.

Article 2<sup>e</sup>. — Un pré, dans lequel est une pièce d'eau, situé en face des bâtiments de la ferme du Redouet, d'une contenance de trente ares cinquante centiares, compris au cadastre sous les n<sup>os</sup> 677, 678 et 679, joignant au nord et au couchant un ruisseau, au midi M. Poisson et au levant un chemin qui longe la ferme.

Article 3<sup>e</sup>. — Un terrain, sis au même lieu, contenant quarante-sept ares, compris au cadastre sous les n<sup>os</sup> 696 et 697 de la section I, joignant au nord l'article 1<sup>er</sup>, au midi un chemin, au levant M. Samson, au couchant M. Derussé.

Article 4<sup>e</sup>. — Un morceau de terre, sis au même lieu que les précédents articles, d'une contenance

de vingt ares, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 692 de la section I, joignant au nord M. Derussé, au midi et au couchant des chemins, au levant M. Bonhomme.

Sur la mise à prix de six mille francs, ci..... 6.000

2<sup>e</sup> Lot

Un morceau de terre, situé au Clos-Mortier, d'une contenance de dix-sept ares, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 728 de la section I, joignant au nord M. Bedane, au midi M. Samson, au levant M. Folie, au couchant MM. Samson et Plassais.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

3<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, planté de vigne, sis au Clos-Mortier, d'une contenance de treize ares cinquante centiares, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 717 de la section I, joignant au nord le chemin, au midi M. Folie, au levant MM. Bouja et Fremont et au couchant M. Derussé.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

4<sup>e</sup> Lot.

Un terrain, sis au canton des Garennes, contenant trente ares, porté au cadastre sous le n<sup>o</sup> 571 de la section I, joignant au nord un chemin, au midi M. Hervé, au levant M. Mabilleau, au couchant M. Derussé.

Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

5<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au dit lieu des Garennes, d'une contenance de onze ares cinquante centiares, porté au cadastre sous le n<sup>o</sup> 566 de la section I, joignant au nord M. Lechat, au midi M. Samson, au levant M. Bizouillé et au couchant le chemin.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

6<sup>e</sup> Lot.

Un terrain, sis au canton de la Grande-Pièce, contenant quarante-quatre ares quatre-vingt-onze centiares, porté au cadastre sous les n<sup>os</sup> 598, 599 et 600 de la section I, joignant au nord un chemin, au midi la grande route de Saumur à Allonnes, au levant M. Chatry et au couchant MM. Samson et Aury.

Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

7<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, sis au canton de Bauséjour, d'une contenance de quarante-sept ares, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 111 de la section H, joignant au nord la route de Saumur à Allonnes, au midi et au levant des chemins, au couchant M. Bizouillé.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

8<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu que le précédent, contenant environ cinquante-un ares quatre-vingt-quinze centiares, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 140 de la section H, joignant au nord un chemin, au midi M. de l'Espagnole, au levant le même, au couchant M. Bizouillé.

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci..... 700

9<sup>e</sup> Lot.

Un terrain, sis au canton du Pot, contenant soixante ares, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 197 de la section H, joignant au nord MM. Deaubonne et Duperray, au midi le chemin, au levant et au couchant M. Cottanceau.

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1.200

10<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, sis au Jouanneau, contenant seize ares, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 15 de la section K, joignant au nord M. Renard, au midi M. Fournier,

A reporter... 10 400

Report... 10 400  
au levant un chemin, au couchant M. Droucheau.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

11<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre et rangées de vignes sis aux Grandes-Hayes, d'une contenance de cinquante-six ares cinquante centiares, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 277 de la section K, joignant au nord M. Scrible, au midi et au levant un chemin, et au couchant M. Potillon.

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1.000

12<sup>e</sup> Lot.

Un Pré, sis au canton des Montels, d'une contenance de onze ares, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 485 de la section H, joignant au nord M. Bizouillé, au midi M. Moreau, au levant M. Lechat, au couchant M. Beaufrès.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

13<sup>e</sup> Lot.

Un Pré, sis au même canton, d'une contenance de dix-neuf ares, compris au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 459 de la section H, joignant au nord M. Paudelière, au midi une boire, au levant M<sup>me</sup> Faillan, au couchant M<sup>me</sup> Plassais.

Sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... 300

14<sup>e</sup> Lot.

Un Pré, sis au même canton, compris au cadastre sous le n<sup>o</sup> 562 de la section H, d'une contenance de 40 ares, joignant au nord M. Renault, au midi MM. Faillan, Venevri et autres, au levant M<sup>me</sup> Tessier, et au couchant M. Martineau.

Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

15<sup>e</sup> Lot.

Un Pré, au même canton, d'une contenance d'environ vingt-cinq ares, joignant au nord M. Carré, au midi la boire, au levant M. Lechat, au couchant M<sup>me</sup> Faillan.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400

16<sup>e</sup> Lot.

Un Pré, au même canton, d'une contenance d'environ huit ares, joignant au nord M. des Essards, au midi et au levant M. Renault, au couchant M. Gougeon.

Sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100

Total des mises à prix : treize mille cent francs, ci... 13.100

Faculté est réservée de réunir plusieurs lots en un seul sur l'ensemble des mises à prix.

Il est aussi expliqué que les immeubles sus-désignés sont grevés de l'usufruit de M<sup>me</sup> Clémentine Gallé, veuve de M. Louis Moriceau, ladite dame âgée de soixante-dix ans, propriétaire demeurant à Allonnes.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

1<sup>o</sup> M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 11 ;

2<sup>o</sup> M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3<sup>o</sup> M. BONNEAU, syndic à Saumur, rue d'Alsace.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente soussigné.

Saumur, le dix septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

## Deux Maisons

Situées à Saumur, à l'angle de la rue Bodin et de la place de l'Arche-Dorée, n<sup>os</sup> 2 et 7.

Occupées par M<sup>me</sup> veuve VALET et M<sup>me</sup> CANARD. — Revenu 680 fr.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (712)

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 12, et de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

# A VENDRE

Par licitation, aux enchères publiques,

Le Lundi 21 Septembre 1885, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

# LA BELLE PROPRIÉTÉ

DU CHATEAU DE LA SALLE

Située à deux kilomètres de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur

Cette propriété comprend :

1<sup>o</sup> Un CHATEAU avec ses dépendances, grandes écuries et remises, cour d'honneur, terrasses, jardins, bosquets, bois et chapelle.

La rivière du Thouet coule au bas des jardins du Château. Une avenue conduit à la route de Saumur à Bordeaux. La gare du chemin de fer de l'État est à 3 kilomètres.

2<sup>o</sup> La METAIRIE du Château, vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes.

Cette propriété comprend, dans son ensemble, 40 hectares 64 ares 40 centiares.

Mise à prix : 150,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOY, avoué co-licitant ;

4<sup>o</sup> A M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, pour visiter la propriété.

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

## A CÉDER DE SUITE

## FONDS DE CHAPELLE

Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M<sup>e</sup> AUBOYER. (644)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de la Petite-Bilange,

APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (654)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

En totalité ou par parties,

## MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrûité, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

## A VENDRE

Ou à Louer

## MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GOULARD, rue Fardeau, n<sup>o</sup> 6.

## A VENDRE

## UNE CAVE

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

## A VENDRE

## CHIEN EPAGNEUL

S'adresser au bureau du journal.

## A CÉDER

## BON CAFÉ

Situé au centre de la ville, Conditions avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

## Sonneries et Appareils électriques

## GABRIEL ARNOULT

Breveté S. G. D. G.

Rue Eupatoria, Tours.

Installations pour hôtels, châteaux, maisons bourgeoises.

Gâches électriques avec serrures, contacts de sûreté pour portes, fenêtres, caisses, etc., pédales perfectionnées pour salles à manger, système avertisseur pour grandes propriétés (les voitures s'annoncent elles-mêmes). Avertisseurs automatiques d'incendie.

Lumière électrique, tuyaux acoustiques, téléphones, microphones.

Cible électrique, brevetée s. g. d. g.

Installations pour magasins, depuis 25 francs.

NOTA. — Les installations de la maison sont garanties cinq ans.

## L'ARMÉE

## TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois... 7 fr.

Un an... 12 fr.

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

## INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

Rapport. — Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 332 Arabes atteints d'écoulements chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 93 de 4 jours à 2 ans ; le résultat, inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 184 Européens a donné 184 guérisons.

Chez l'inventeur, B. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

Saumur, imp. P. GOBET.